

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **28e jour du mois d'octobre 2019**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2019-347

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115 - PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (CRÉATION D'UNE AFFECTATION COMMERCIALE À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE)

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera adopté le règlement modifiant le règlement 2006-115 - Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Création d'une affectation commerciale à même l'affectation résidentielle). Une copie du règlement est déposée séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 - RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (CRÉATION ZONE 218-C)

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera adopté le règlement modifiant le règlement 2006-116 - Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Création zone 218-C). Une copie du règlement est déposée séance tenante.

2019-348

MODIFICATION DU CAUTIONNEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS INC.

CONSIDÉRANT la lettre de modifications adressée au Centre Récréatif d'Asbestos inc. par la Caisse Desjardins des Sources en date du 25 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'ajout de la cause qui stipule qu'advenant qu'un paiement en vertu de la lettre de garantie émise en faveur de la Régie des alcools, des courses et des jeux soit réclamé et que le Centre Récréatif d'Asbestos inc. n'aie pas les liquidités pour couvrir le montant à verser, celui-ci, ses administrateurs et les cautions consentent que ce montant soit ajouté par utilisation de l'option multi-projets au prêt en cours portant le numéro 3001 Pr 01, et consentent à signer toute la documentation reliée à cette utilisation de l'option multi-projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos reconnait avoir pris connaissance de la lettre de modifications adressée au Centre Récréatif d'Asbestos inc. par la Caisse Desjardins des Sources le 25 octobre 2019;

QUE la Ville d'Asbestos accepte tous les termes et conditions et confirme le maintien du ou des cautionnements déjà signés par elle en ce qui concerne le ou les crédits mentionnés, tels que maintenus en vigueur et/ou modifiés en vertu de ladite lettre de modification.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, ladite lettre de modification.

Adoptée

2019-349

VENTE POUR TAXES 2019 : AUTORISATION D'ENCHÉRIR

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a entamé un processus de vente pour taxes et qu'une vente se tiendra le 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à enchérir au nom de la Ville d'Asbestos lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 31 octobre 2019.

Adoptée

2019-350

MANDAT DONNÉ À INTÉGRAL ACOUSTIQUE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE SCÈNE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'équipement de scène et d'éclairage pour la bibliothèque municipale auprès d'Intégral Acoustique pour un montant de 12 734,06 \$ ce montant incluant l'installation et les taxes applicables.

Adoptée

2019-351

MANDAT À CLASSEMENT LUC BEAUDOIN POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE RAYONNAGE POUR LA MODIFICATION DES RAYONS AFIN D'OPTIMISER L'ESPACE DANS LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'expansion continue de la collection de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de rayonnage auprès de Classement Luc Beaudoin inc. soit:

- 8 sections de sections jeunesse
- Rehaussement des sections existantes adulte
- 8 tablettes dans la section des livres usagés
- Transformation de sections fixes en sections mobiles

Pour un total de 21 220 \$, ce montant excluant les taxes applicables.

Adoptée

2019-352

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DIRECT CHAIRS CANADA LTD. POUR L'ACHAT DE CHAISES POUR LES SPECTACLES À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de 180 chaises empilable auprès de Direct chairs Canada LTD et ce pour une montant de 6 570 \$ ce montant excluant les taxes.

Adoptée

2019-353

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18 h 50.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière